

CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES

Le 26 avril 2024

**DIRECTION DES
AFFAIRES
FINANCIERES**

Destinataires :

- Direction,
- Direction-finances,
- Christine CHAMARD,
- Laetitia AYRAULT,
- Stéphanie SAUZEAU,
- Claire QUIGNON,
- Martine PROUTIERE,
- Carole PUIZON,
- Vincianne RANSON
- Laurence BONNAIN,
- Nathalie BREMOND,
- Sophie CHARON,
- Elisabeth BUREAU,
- Amélie CHAUDELET,
- Veranne BINET,
- Claude FASULA

**TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2024 APPLICABLES
A L'USLD
DU CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES**

**Pour l'exercice 2024, la tarification des prestations hébergement « USLD » est fixée
comme suit :**

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} mai 2024 :

*** HEBERGEMENT**

Chambre à 2 lits.....	56.21 euros
Chambre à 1 lit.....	58.45 euros
Résident âgé de – 60 ans.....	90.89 euros

*** DEPENDANCE**

GIR 1-2	40.37 euros
GIR 3-4	25.61 euros
GIR 5-6	10.86 euros

Le prix de journée hébergement facturé en cas d'absence pour hospitalisation à partir de 72 heures est égal au prix de journée hébergement diminué du forfait journalier applicable selon le type d'hospitalisation.

Le prix de journée hébergement facturé en cas d'absence pour convenances personnelles est réduit à partir de 72 heures d'absence du forfait fixé par le règlement départemental d'aide sociale, soit 2 MG.

En cas d'absence pour hospitalisation ou pour convenances personnelles, dès le premier jour, à condition d'en avoir informé l'établissement, aucun tarif dépendance, y compris la partie du tarif correspondant au GIR 5-6, n'est facturé.

L'arrêté du conseil départemental signé en date du 11 avril 2024 est affiché dans chaque structure d'hébergement.

La Directrice Adjointe
chargée des Affaires Financières,

Anne-Claire CICERI

